

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Plus que jamais la CGT est aux côtés des travailleurs et travailleuses des TPE, après cette année pas comme les autres

La crise sanitaire liée à la Covid-19 aura mis en avant les « premiers de corvée », dont un certain nombre d'entre vous, salariés des très petites entreprises. Depuis le mois de mars dernier, beaucoup d'entre vous ont sollicité la CGT sur vos droits sociaux, l'activité partielle, le droit de retrait, la santé au travail, la prévention, vos conditions de travail, votre emploi... La crise sociale qui s'est installée menace aujourd'hui un grand nombre d'emplois. Dans les TPE, ces questions risquent d'être une nouvelle fois invisibilisées, face aux situations des grands groupes. Bien que vous n'ayez pas de syndicat dans votre entreprise, la CGT est toujours là,

à vos côtés, pour vous écouter, vous conseiller, vous aider à vous organiser, revendiquer et pour construire avec vous le monde de demain. Notre responsabilité est grande aujourd'hui, pour mener ensemble la bataille face aux urgences sociales et climatiques. Les élections TPE auront cette année un retentissement particulier. Alors que vous avez rarement l'occasion de vous exprimer, ce scrutin sera l'occasion de renouveler votre confiance en la CGT et de nous donner de la voix pour porter ensemble un projet de progrès social et environnemental. Pour gagner de nouveaux droits, donnez-vous le droit de voter CGT !

Salariés du particulier employeur, assistantes maternelles, salariés travaillant dans les petits commerces, des associations, des entreprises de l'artisanat, des petites entreprises sous-traitantes, des hôtels-café-restaurants, des petites structures du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, de l'enseignement, du sport ou de l'éducation populaire... Vous êtes 4,5 millions à travailler dans les « très petites entreprises » (TPE), employant moins de 11 salariés.

En tant que salariés d'une très petite entreprise, vous êtes appelés à choisir l'organisation syndicale qui vous représentera pendant les 4 prochaines années dans les négociations interprofessionnelles, de conventions collectives, ou dans les instances paritaires régionales... Vous aurez également l'occasion d'élire des femmes et des hommes qui vous représenteront en proximité dans des commissions paritaires régionales des 13 régions métropolitaines et dans les départements d'outre-mer. Vos représentants siégeront dans ces lieux de dialogue social de votre territoire.

Pour améliorer les conditions de vie et de travail des salariés des TPE, revendiquons ensemble :

- **le droit à une véritable démocratie** dans l'entreprise permettant aux salariés de participer à l'organisation du travail et de garantir les conditions de son exercice ;
- **l'obtention d'un Code du travail** du XXI^e siècle et de droits interprofessionnels de haut niveau, garantissant des « droits sociaux fondamentaux » pour toutes et tous les salariés ;
- **la mise en place d'une « sécurité sociale professionnelle »** afin qu'aucun salarié ne subisse plus de rupture dans ses droits sociaux ;
- **des politiques publiques pour l'emploi,**
- la réindustrialisation et la relocalisation de filières d'activités, intégrant les TPE et permettant la reconnaissance de la responsabilité sociale des entreprises « donneuses d'ordres » envers les salariés des entreprises sous-traitantes ;
- **la reconnaissance du « développement humain durable »**, fondé notamment sur la revalorisation du travail, la préservation de l'environnement et l'anticipation des transitions nécessaires pour que l'activité humaine ne porte pas atteinte à l'avenir de la planète ;
- **la reconnaissance du travail** par le salaire et la prise en compte des qualifications ou des certifications dès l'entrée dans l'entreprise ainsi que de l'expérience acquise ;
- **une réforme juste des retraites**, sans

décote, afin de répondre aux besoins de la population et de prendre en compte de la pénibilité de certains emplois ;

- **l'égalité réelle** entre les femmes et les hommes ;
- **une meilleure organisation du travail**, sans autoritarisme, permettant de concilier vie privée et vie professionnelle, et donc des services publics de qualité : crèches de proximité, transports en commun...
- **la mise en place de mesures** pour permettre aux salariés d'avoir un droit prioritaire de reprise de leur entreprise, sous forme de coopérative par exemple ;
- **un meilleur accès aux aides publiques** et aux crédits bancaires pour les TPE afin de mieux financer le travail et d'améliorer la vie des salariés.

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Pourquoi dois-je voter aux élections TPE et voter CGT ?

Quand je me donne le droit de voter CGT aux élections TPE, je participe à déterminer la représentativité de la CGT en lui donnant le droit de négocier, de proposer pour améliorer mes conditions de travail, mon salaire, mes futurs droits à la retraite, mon temps de travail, mes droits à congés... au travers des négociations nationales ou dans les conventions collectives.

Je donne aussi du poids à la CGT pour me représenter dans les Conseils des Prud'hommes ou les commissions paritaires en région. Les mandatés CGT défendront mes droits et porteront les revendications construites par la CGT avec les salariés des TPE lors de rencontres organisées sur le territoire.

Et l'encadrement, quelle place dans les TPE et dans cette élection ?

Avec plus de 80000 syndiqués dans l'encadrement, la CGT porte les aspirations spécifiques des cadres et professions intermédiaires dans les négociations et les défend dans les conseils de prud'hommes. Forfaits jours, exercice de la responsabilité professionnelle, management, reconnaissance de nos qualifications, télétravail et droit à la déconnexion... la CGT, via son Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens, offre un cadre spécifique pour permettre à l'encadrement de faire entendre ses aspirations. Organiser cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés permet à la CGT d'éviter les pièges de la division entre catégories et de faire converger les attentes et les intérêts de l'ensemble du salariat. La CGT vient par exemple de gagner un accord national interprofessionnel renforçant le statut cadre que les employeurs voulaient supprimer. Cet accord garantit des droits interprofessionnels, notamment l'accès à une prévoyance spécifique pour tous les cadres quelle que soit la taille de leur entreprise, ce qui empêche le *dumping*.

Ensemble, donnons-nous le droit, et relevons le défi d'une participation importante à cette élection TPE du 22 mars au 4 avril 2021.

Un syndicat, à quoi ça sert dans une TPE ?

En me syndiquant, je me donne le droit de ne plus être isolé, pour défendre mes intérêts, qu'ils soient collectifs ou individuels. Organisé dans un syndicat, je me donne le droit de me défendre, de construire les revendications avec d'autres salariés des TPE et des entreprises plus grandes.

Dans ces petites entreprises, la proximité des rapports avec l'employeur ne rend pas faciles les échanges et l'affirmation de mes besoins au sujet de mes conditions de travail, mon salaire ou la reconnaissance de diplôme à l'embauche. En me syndiquant, je me donne le droit de trouver un lieu de solidarité pour échanger, être informé sur ma situation professionnelle, sur le respect de l'application de mes droits. À la CGT, des structures de proximité sont présentes sur tout le territoire ; elles sont là pour nous donner le droit de nous organiser.

Quand je vote et fais voter aux élections TPE, pour la CGT, du 22 mars au 4 avril 2021, je me donne le droit de conquérir des droits nouveaux et de défendre mes droits présents.



Rendez-vous sur le site cgt-tpe.fr pour plus d'informations, les dernières actualités, des témoignages, les réponses à vos questions les plus courantes...

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Auvergne-Rhône-Alpes

Nous, salariés des TPE, des salariés comme les autres, exigeons les mêmes droits !

L'emploi dans les TPE dans la région :

Nous sommes 441 000 salariés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes répartis dans 6 grands secteurs d'activité :

- artisanat : métiers du bâtiment, des travaux publics, du paysage, de la fabrication, des services, du commerce (coiffeurs, bouchers...) et de l'alimentation ;
- assistantes maternelles ;
- professions libérales : infirmier, dentistes, pharmacies, notaires, avocats, architectes, géomètres...
- associations (secteur de l'économie sociale et solidaire) ;
- industrie ;
- agriculture.

Nous avons le droit à la même représentation que les autres salariés. Nos instances représentatives doivent nous permettre de gagner des droits nouveaux :

DES COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES : OUTILS DE TOUS LES SALARIÉS DES TPE

Les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI), ce qu'on a gagné :

- **proposition d'offres d'activité sociales et culturelles** (culture, loisirs et vacances) pour celles et ceux qui sont dépourvus de CE ou CSE avec des tarifs préférentiels liés à la convention signée entre la CPRI et les associations de tourisme social ;
- **prévention des conflits** : son objectif est de préserver l'emploi dans l'entreprise en proposant une démarche de prévention qui sécurise le salarié par l'information dans le cadre du paritarisme. Si le salarié et l'employeur le demandent, une rencontre est proposée avec un binôme composé d'un

représentant des salariés et un représentant des employeurs. Cela n'est possible qu'en amont d'une saisine juridique ;

- **santé au travail** : Dans un cadre plus large, la CPRI travaille à développer les pratiques qui visent à impliquer les salariés dans les procédures de santé, sécurité et pénibilité au travail. Dans le cadre du déconfinement lié à la crise sanitaire Covid-19, la CPRI a fourni une aide à la mise en sécurité des salariés par l'accompagnement des entreprises.

Propositions pour gagner de nouveaux droits pour les salariés :

- **un droit à la formation pro** : Permettre à tout salarié de partir en formation sur son temps de travail en garantissant la prise en charge de son salaire et celle de son remplaçant par Transition pro ou la Caisse des dépôts et consignations ;
- **alternance et apprentissage** : prise en charge de la visite médicale d'embauche par les services de santé au travail (SST). En cas de perte du contrat de travail, possibilité de poursuite du diplôme via l'éducation nationale. Revalorisation des salaires avec un minimum de 100 % du Smic en début d'apprentissage quels que soient l'âge et le niveau de diplôme ;
- **un droit à la santé au travail** : mise en place sur des zones d'activités ou par profession à l'échelle départementale d'une commission paritaire « santé au travail » avec la participation des SST, des employeurs et de représentants de salariés mandatés par une organisation syndicale.

Ce n'est pas aux salariés de payer la crise. De ce fait, la CGT exige davantage de démocratie sociale pour gagner des droits.

Les représentants CGT qui siégeront auront la volonté et l'opiniâtreté de construire des institutions qui vous seront utiles et répondront à nos revendications et besoins communs.

Quand je me donne le droit de voter aux élections TPE, je participe à la désignation des conseillers prud'hommes et des conseillers des salariés. Par mon vote, je me donne le droit d'être assisté et défendu en cas de litiges avec mon employeur. Les juges prud'homaux CGT et les conseillers du salarié dans les départements sont reconnus pour leurs compétences et leurs intransigeances du respect du droit du travail, des conventions collectives. Ils ont à cœur la défense des intérêts des travailleuses, des travailleurs, sans « petits arrangements » voulus par certains.

Nos 10 candidats CPRI



BION
Aurore
Juriste



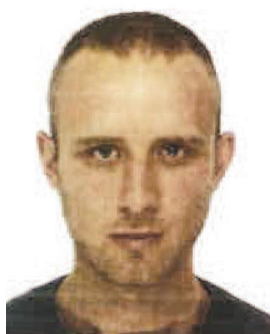
CLEMENTE
Isabelle
Secrétaire
Médicale



JAILLET
Christophe
Artiste Dramatique



LOTFI
Michel
Agent Technique
Ascenseur



MATHIEU
Pierre
Manutentionnaire
Démolition



PARASKEVAIDIS
Elli
Vendeuse



VIGOUROUX
Annie
Assistante
Maternelle



VYAIN
Gérard
Employé
d'immeuble



CUESTA
Francisco
Cadre Mutualiste



FOUCHARD
Charlotte
Secrétaire
Administrative